

ORDRE DU JOUR

PROJET DE LOI N^o 2 DE 1993 PORTANT COMPRESSION DES DÉPENSES PUBLIQUES

TROISIÈME LECTURE

L'honorable Roch Bolduc propose: Que le projet de loi C-113, Loi portant compression des dépenses publiques, soit lu pour la troisième fois.

REJET DE LA MOTION D'AMENDEMENT DU SÉNATEUR MOLGAT

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, je propose:

QUE le projet de loi C-113 ne soit pas lu pour la une troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité pour en poursuivre l'étude.

Honorables sénateurs, le projet de loi en a besoin. Ceux qui étaient hier à la réunion du comité en sont très conscients.

Le sénateur Murray: Aux voix!

Son Honneur le Président *pro tempore*: Honorables sénateurs, en amendement, l'honorable sénateur Molgat, appuyé par l'honorable sénateur Frith, propose:

QUE le projet de loi C-113 ne soit pas lu pour la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité pour en poursuivre l'étude.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

L'honorable Royce Frith (chef de l'opposition): Honorables sénateurs, au sujet de la motion, je dirai que mercredi soir à 19 h 30, alors que les députés conservateurs de l'autre endroit imposaient l'adoption de l'ALENA en deuxième lecture en ayant recours à la clôture, leurs collègues conservateurs du Sénat imposaient la clôture des débats sur le projet de loi C-113 en comité. Avant même qu'un seul témoin n'ait été entendu au sujet du projet de loi, le leader adjoint du gouvernement, le sénateur Lynch-Staunton, a proposé que les audiences du Comité sénatorial permanent des finances nationales portant sur le projet de loi C-113 prennent fin le jeudi 1^{er} avril à 13 heures. Pas un seul témoin n'avait encore été entendu; personne, pas même les fonctionnaires du ministère, n'avait pu exprimer la moindre opinion. Cela n'a pas empêché le sénateur Lynch-Staunton d'aller de l'avant avec sa motion. Après son adoption par la majorité conservatrice ce soir-là, les témoins pour le ministère ont été entendus.

Le comité s'est réuni à nouveau le jeudi matin à 9 heures. On a cru un moment que les sénateurs conservateurs, ou du moins un nombre suffisant d'entre eux, n'avaient nullement l'intention d'y assister et le comité s'est ajourné. À 10 heures, il s'est réuni à nouveau pour entendre les témoins privés. Et après trois heures et demie d'audience, à 13 h 30, le couperet est tombé. Les Canadiens qui en avaient davantage à nous dire — à nous, les sénateurs — n'avaient plus qu'à rentrer chez eux.

Apparemment, les membres conservateurs du comité savaient tout ce qu'il y avait à savoir sur tous les aspects du projet de loi C-113, mais ils n'en ont pas fait part aux autres membres du comité ni au reste des sénateurs.

Honorables sénateurs, cette mesure législative touche des Canadiens dans chaque ville, dans le moindre petit village ou hameau, au quatre coins du pays. Et le gouvernement décide que trois heures et demie de témoignages de la part de ses concitoyens, dont les impôts font vivre cette institution qui, de par la Constitution, a le devoir de les écouter, ça suffit. Or, lorsque le sénateur Lynch-Staunton a décidé, au nom du gouvernement conservateur, d'imposer la clôture, pas un seul témoin n'avait encore comparu. Ensuite, le comité a pu entendre sept témoins, en plus des fonctionnaires du ministère.

Honorables sénateurs, je me demande si le sénateur Lynch-Staunton enverra une lettre — et je lui demande de le faire au nom de tous les sénateurs — aux autres témoins à qui on a refusé le droit de comparaître. S'il le fait, il pourra peut-être nous dire comment il va expliquer ce qui s'est passé.

Je peux aider le sénateur à choisir les témoins à qui il devrait écrire. Voici la liste des témoins qui avaient demandé à comparaître; certains ont été acceptés, d'autres pas: Solidarité populaire Québec, non; Mouvement action-chômage de Montréal, oui; Action travail des femmes, oui; Au bas de l'échelle, non; Mouvement action-chômage de Longueuil, non; Les Centres de femmes du Québec, non; Centrale de l'enseignement du Québec, non; Regroupement des chômeurs et chômeuses de l'Abitibi-Témiscamingue, non; Conseil des travailleurs et travailleuses du Montréal métropolitain, non; Coalition anti-pauvreté de l'Ontario, non; Congrès du travail du Canada, oui; United Van Lines Canada Limited, non; Fédération du travail de l'Île-du-Prince-Édouard, non; Réseau canadien d'action, non; Syndicat des postiers du Canada, section de Toronto, non; Labour Council of Metropolitan Toronto and York Region, non; Thunder Bay and District Labour Council, non; Mme L. Tremblay, non; Travailleurs des tunnels et de la pierre, section 168, non; Université du Québec à Montréal, non; Métallurgistes unis d'Amérique, non; Centre canadien de recherche en politiques de rechange, non.

À propos, ce document, que je me ferais un plaisir de déposer, donne la date à laquelle la demande a été reçue. Toutes celles que je viens d'énumérer sont arrivées entre le 17 et le 31 mars.